

ESPACES PUBLICS**Square Monmousseau**

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine a décidé de construire un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge pour le gardien du square Monmousseau.

Cet espace vert est fortement fréquenté par les familles et celles-ci demandent depuis plusieurs années l'installation de sanitaires. L'aménagement d'une loge offrira par ailleurs de meilleures conditions de travail à l'agent chargé de la surveillance de ce square.

Un architecte a été missionné et le projet a été élaboré en concertation avec les services de la Ville, le coût des travaux au stade APD¹ est estimé à 136 404 € HT.

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil municipal a sollicité auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 33 250 €.

En outre, une subvention d'un montant de 75 874 € peut être obtenue auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain.

Je vous propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, à hauteur de 75 874 €, pour financer la construction d'un sanitaire et d'une loge au square Monmousseau.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

¹ APD : Avant-Projet Définitif

ESPACES PUBLICS

Square Monmousseau

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 21 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouveau Urbain avec la Région Ile-de-France pour la période 2007-2013,

considérant que la construction d'un bâtiment à usage de sanitaires et de loge au square Monmousseau est programmée en 2012 et que la coût prévisionnel des travaux s'élève à 136 404 € HT,

considérant qu'il est possible, pour réaliser ces travaux, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention, au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain, à hauteur de 75 874 €, pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge au square Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012